

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SARLAT
26 AV DE SELVES
24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

ELBISSER JEAN-JACQUES
ELBISSER BERNADETTE ANNIE
THOMAS
24200 ST ANDRE D ALLAS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 98 517 877 081
Référence de l'avis : 23 24 4223307 86
Contrat de prélèvement : P3 24 0050811 76
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P324005081176

Numéro de propriétaire : 366 E00014 B

Département d'imposition : 240
DORDOGNE

Commune d'imposition : 366
SAINT-ANDRE-D ALLAS

Débiteur(s) légal(aux) :
le  est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2023
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 24035

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP SARLAT
26 AV DE SELVES
24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX
Tél : 05 53 31 59 00

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DE DORDOGNE - PERIGUEUX
CELL FON DEP DEPARTEMENTALE-PERIG
15 RUE 26E REGIMENT D INFANTERIE
CS 61000
24053 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 03 14 80

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

818,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023, directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR76 1027 8035 000X XXXX XXX0 391
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](#), rubrique "Biens immobiliers" ou par téléphone au 0 809 401 401.